



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Mairie de VILLABÉ**

34 bis, Avenue du 8 mai 1945  
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53  
[contact@mairie-villabe.fr](mailto:contact@mairie-villabe.fr)  
[www.villabe.fr](http://www.villabe.fr)

Villabé, le 04/10/2012

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 10 2012**

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Mme MAGGINI,  
M. ACHIEPI, M. AUGUSTE, M. BERTAUX Mme BOUITIER, M. BOULY,  
Mme CAILLERET, Mme CHAIGNEAU, Mme DA SILVA NOGUEIRA,  
M. DIRAT, M. DOUET, M. DUBOZ, M.FAURE, M. FORLIVESI,  
Mme FRIMAN, M. LAFON, Mme MALLET, Mme RIEHL, M.ROUZIC,  
M.SEBASTIAN, Mme WIRTH.

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme BERGLAS donne procuration à Mme DA SILVA NOGUEIRA  
M. CHICOINE donne procuration à M. LAFON  
M. GRANGER (Arrivée à 19h50) donne procuration à M. BOULY  
Mme IUGHETTI donne procuration à M. DOUET  
Mme ROSSIGNOL donne procuration Mme MAGGINI

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : M.BRUN.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme CAILLERET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

---

La séance est ouverte à 19h07.

**Le Conseil Municipal,**

- **Après en avoir délibéré,**

**1. A l'unanimité, 26 voix POUR dont 05 par procuration :**

**APPROUVE** les comptes rendus définitifs des conseils municipaux du 27 juin 2012 et du 02 juillet 2012.

**2. PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° ST ADM 19/2012 en date du 06/04/2012 :

Il est passé avec la Société ATF GAIA, représentée par Mme MATRION, sise 564 rue de la Motte – BP 60017 – 77551 MOISSY CRAMAYEL Cedex, un contrat de prestations de services pour l'enlèvement, le recyclage et la réutilisation de matériels informatiques. Le contrat est conclu sur la base de 692,48€ TTC par enlèvement.

Décision n° ST ADM 20/2012 en date du 11/04/2012 :

Il est passé avec Bruiparif, représentée par Mme NOUVION, présidente, sis 9 impasse Milord – 75018 PARIS, une convention pour l'installation d'une antenne de mesure au centre technique municipal situé chemin des Prés.

Décision n° CULT 21/2012 en date du 02/05/2012 :

Il est passé avec Trois Petits Points et Compagnie, représentée par Mme BILLA, en sa qualité de Présidente, sise 8, rue des Carouges – 77000 VAUX-LE-PENIL, un contrat de cession entre la compagnie et la Mairie de VILLABE, pour les sensibilisations et 4 représentations de « j'ai descendu dans mon jardin ». Le contrat, établi à la date du 16 avril 2012, est conclu sur la base de 3 150€ TTC.

Décision n° FIN 22/2012 en date du 09/05/2012 :

Il est passé en date du 21 juillet 2008 portant création d'une Régie d'avances pour le Service Culturel, liée aux activités et prestations y afférent. Il convient d'étendre les moyens de paiements au moyen d'une carte bleue des prestations susvisées, modes de paiement figurant à l'article 4.

Décision n° INFO 23/2012 en date du 16/07/2012 :

Il est passé avec la Société MEZCALITO, un contrat de maintenance et d'hébergement des données du logiciel « Parents service » de la commune de VILLABE. Le contrat annuel est conclu sur la base de 999,29€.

Décision n° RH 24/2012 en date du 23/07/2012 :

Il est passé avec l'association OSER représentée par son Directeur Monsieur Gilles CALESTROUPAT, 110 place de l'Agora 91000 EVRY, une convention de prestation pour la période du 23 juillet 2012 au 31 août 2012 et un volume horaire de 150 heures (6 jeunes effectuant chacun 25 heures), au coût de 200€ par jeune, soit une gratification totale de 1 200€.

Décision n° ST ADM 25/2012 en date du 06/09/2012 :

Il est passé avec SERVIGECO, représentée par Mr DUFRESNE, gérant, sise 35 bis rue Saint Spire – 91840 SOISY SUR ECOLE, un contrat d'entretien des systèmes de ventilation (VMC) de la salle des fêtes « La Villa ». Le contrat est conclu sur la base d'un montant annuel de 1 180,45€ TTC.

Décision n° ST ADM 26/2012 en date du 06/09/2012 :

Il est passé avec SERVIGECO, représentée par Mr DUFRESNE, gérant, sise 35 bis rue Saint Spire – 91840 SOISY SUR ECOLE, un contrat pour le nettoyage-dégraissage des hottes de cuisine de la salle des fêtes « La Villa ». Le contrat est conclu sur la base d'un montant annuel de 516,67€ TTC.

Décision n° ST ADM 27/2012 en date du 06/09/2012 :

Il est passé avec SERVIGECO, représentée par Mr DUFRESNE, gérant, sise 35 bis rue Saint Spire – 91840 SOISY SUR ECOLE, un contrat pour la dératisation et désinsectisation des bâtiments communaux. Le contrat est conclu sur la base d'un montant annuel de 2 113,33€ TTC.

Décision n° JEU 28/2012 en date du 07/07/2012 :

Il est passé avec l'association LES COPAINS, représenté par son président Sébastien BOUCHERE sis, 18 rue Caillet – 91170 VIRY-CHATILLON, une convention de prestation pour la période du 05 octobre 2012 jusqu'au 28 juin 2013, pour un volume horaire de 62 heures au coût unitaire de 45€, soit un montant maximum de 2 790€.

Décision n° JEU 29/2012 en date du 03/07/2012 :

Il est passé avec Mr Mickaël BILIONNIERE, sis, 17 allée Boissy d'Anglas – 91000 EVRY, une convention de prestation pour la période du 02 octobre 2012 jusqu'au 18 juin 2013, pour un volume horaire de 90 heures au coût unitaire de 45€, soit un montant maximum de 4 050€.

**Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.**

**3. Fonctionnement du Conseil Municipal**

**A- MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.**

**A l'unanimité:** - 26 voix POUR dont 05 par procuration -:

**APPROUVE** la modification et le remplacement de M. Gérard COCAGNE par M. Yannick CHICOINE au sein des commissions municipales permanentes suivantes : « Urbanisme » et « Finances et Développement économique ».

## **B- REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL MEMBRE TITULAIRE DU SIERME**

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des candidats à la fonction de délégué titulaire du SIERME pour remplacer M. Gérard COCAGNE.

M.DOUET François membre délégué suppléant du SIERME et M.DIRAT Karl proposent leur candidature.

Le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour un scrutin à main levée.

Les résultats sont les suivants:

M.DIRAT Karl : - 03 voix POUR – 23 ABSTENTIONS dont 05 par procuration.

M.DOUET François : - 23 voix POUR dont 05 par procuration - 03 ABSTENTIONS.

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

**DESIGNE** M. DOUET François en qualité de délégué titulaire du SIERME pour remplacer M. Gérard COCAGNE.

M.DOUET François délégué suppléant étant devenu délégué titulaire du SIERME, Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée de désigner un nouveau délégué suppléant.

Les candidats sont invités à se déclarer.

M.DUBOZ Patrice se présente pour le poste de délégué suppléant.

**A l'unanimité:** - 26 voix POUR dont 05 par procuration - :

**DESIGNE** M.DUBOZ Patrice en qualité de membre délégué suppléant du SIERME.

### **4. Affaires financières**

#### **A- APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRISE EN CHARGE D'UNE FRACTION DE PRET RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE A.RAMEY.**

**A l'unanimité** - 26 voix POUR dont 05 par procuration - :

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le projet de convention et ses annexes précisant les modalités de remboursement de cette fraction de prêt au profit de la Commune de VILLABE.

**DIT** que les crédits de recettes consécutives à cette décision sont prévus sur les crédits budgétaires 2012 :

- Chapitre 27 Article 276351 pour la partie Capital
- Chapitre 76 Article 76232 pour la partie Intérêts.

#### **B- APPROBATION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CAECE AU TITRE DES ACTIVITES CULTURELLES.**

**A l'unanimité** - 26 voix POUR dont 05 par procuration - :

**DECIDE :**

**De SOLLICITER** auprès de la Communauté d'Agglomération d'EVRY CENTRE ESSONNE (CAECE) le versement d'un fonds de concours de fonctionnement pour l'année 2012, d'un montant de 29 631,00 € correspondant à la charge d'entretien et de gestion de l'équipement LA VILLA.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**C- APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2  
BUDGET VILLE 2012**

**A l'unanimité des suffrages exprimés** - 23 voix POUR dont 05 par procuration – 03 ABSTENTIONS - :

**APPROUVE** la Décision Modificative n° 2 Budget ville 2012 telle qu'elle a été exposée.

**PRECISE** que celle-ci sera retracée au Compte Administratif de l'exercice 2012.

**D- RESILIATION DE MARCHÉ - AUTORISATION DE SIGNER ET  
EXECUTER UN NOUVEAU MARCHÉ ENTRETIEN ESPACES VERTS**

**A l'unanimité** - 26 voix POUR dont 05 par procuration - :

**AUTORISE** le Maire :

- à résilier le marché conclu avec la société Roussel le 16 Décembre 2011 pour une durée de contrat d'un an renouvelable deux fois à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2012.
- à lancer une nouvelle procédure de passation, de signer et exécuter ledit marché avec le (s) attributaire (s) retenu (s) au terme de la procédure d'appel d'offres.

**5. Affaires administratives**

**A- DEMANDE DE DÉROGATION A LA REGLE DU REPOS  
DOMINICAL - SOCIÉTÉ DHL STOCK EXPRESS –**

**A la majorité des suffrages exprimés** - 17 voix POUR dont 04 par procuration - 08 voix CONTRE dont 01 par procuration - 01 ABSTENTION - :

**AUTORISE** le Maire à accorder la demande de dérogation à la règle du repos dominical à la société - DHL Stock Express - pour son entrepôt situé - ZAC des Bateaux - Rue des 44 Arpents - à Villabé ,

**DIT** que la délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Préfecture de l'Essonne.

**B- MODIFICATION DES STATUTS DU SIARCE**

Le conseil municipal **NOTE** l'arrivée de M. Alain GRANGER à 19h50.

**A l'unanimité** – 26 voix POUR dont 04 par procuration - :

**ADOpte** les nouveaux statuts du SIARCE.

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**6. Questions orales**

**A-** Questions des élus de la liste : **Villabé Ensemble.**

**01 : Chantier de l'autoroute A6**

Madame, le Maire, l'autoroute A6 a été rénovée au niveau de notre commune, cependant les travaux se sont arrêtés pratiquement en face du stade où sont situées encore de nombreuses habitations.

**Avez-vous connaissance d'un planning prévisionnel quant à sa poursuite?**

**REPONSE :**

La rénovation de l'autoroute A6 a été interrompue avant le pont menant à Carrefour pour des raisons de sécurité d'exploitation durant le chantier. Actuellement, des ponts sont en cours de rehaussement dans le secteur de Fontainebleau afin de permettre la circulation des poids-lourds une fois le revêtement final réalisé. Les travaux devraient être poursuivis en 2013 à partir du mois de mars.

**02 : Circulation et stationnement sur notre commune**

Il existe sur notre commune de nombreuses zones d'incivilités. Pour n'en citer que quelques-unes :

- Circulation et stationnement rue Jean-Jaures lors des entrées et sorties des écoles, matin et soir et à l'heure du repas.
- Stationnement au niveau et sur le rond-point de la boucle des demoiselles,
- Véhicules épaves stationnés sur Andromède et aussi rue Claude Mouchel,
- Stationnement non autorisés sur des espaces privés allée du val luisant,
- Stationnement dangereux en double file ou permanent sur des emplacements où la durée est normalement limitée, place Roland Vincent,
- Stationnement dangereux au niveau d'une bande jaune en plein virage, ruelle aux Brunets...

**Madame, le Maire, avez-vous donné des consignes précises à notre Police Municipale afin de faire respecter l'ordre et la sécurité dans notre commune et pouvez-vous nous dresser un bilan des actions menées sur ce sujet ?**

**REPONSE :**

Des consignes ont, bien entendu, été données à la police municipale pour, dans un premier temps, donner un avertissement aux contrevenants et, dans un deuxième temps, les verbaliser en cas de maintien du véhicule en place ou de récidive. Je ne tiens pas une comptabilité précise des procès-verbaux dressés mais je peux vous assurer qu'ils sont fréquents.

**03 : Sécurité cambriolage.**

Nous profitons de cette question pour vous rappeler que nous sommes depuis plus de 4 ans, toujours dans l'attente des statistiques de la délinquance sur notre commune. Cependant, même si « *Villabé, ce n'est tout de même pas Chicago* » comme vous l'affirmez, nous sommes régulièrement interpellés par nos concitoyens qui ont subi cambriolages, voitures incendiées ou des incivilités. Aujourd'hui, nous vous proposons comme nous l'avions déjà proposé à votre prédécesseur et comme l'avait

suggéré la gendarmerie de Mennecey à l'occasion d'une réunion publique sur la sécurité, de mettre en place à Villabé des « **Citoyens vigilants** »

**Pourquoi ne pas créer une commission qui réfléchirait aux modalités de mise en œuvre d'une telle structure dans notre commune ?**

REPONSE :

A force de ténacité auprès de la gendarmerie, j'ai enfin réussi à obtenir l'envoi régulier de statistiques sur la délinquance dans la commune. Sans rentrer dans le détail, et même si je continue de penser que « *Villabé n'est pas Chicago* », on constate une faible augmentation de la délinquance, mais assez régulière, toutes causes confondues.

Pour revenir à votre proposition, j'estime que ce n'est pas le rôle de nos concitoyens de pallier la réduction des effectifs de la gendarmerie et de la police réalisée par le précédent gouvernement, soit, en moyenne, 2 300 postes supprimés par an. Gageons que le nouveau gouvernement saura prendre la véritable mesure des enjeux de la sécurité publique en agissant tant sur la répression de la délinquance que sur l'organisation de la justice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,  
Irène MAGGINI

Le secrétaire de séance,  
Yveline CAILLERET